



Quotité et répartitions sur les dépenses

Par **FG7754**, le **28/08/2014** à **11:10**

Bonjour à tous,

Ma compagne et moi avons acheté un bien immobilier, elle à hauteur de 60% moi à 40%, ces quotités ont été actées dans l'acte notarial.

Nous allons rembourser le prêt à ces pourcentages là par contre nous nous posons la question si ces pourcentages doivent être respectés également sur toutes les autres charges liées au bien (taxe foncière, taxe d'habitation, charges de copra voir EDF, abonnement Internet ...).

Merci d'avance pour les réponses ;-)